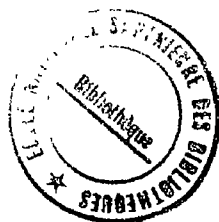


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

LES DISCOTHEQUES DE PRET A LYON
ET DANS LA PROCHE BANLIEUE

MEMOIRE
présenté par

Silvia KIMMEIER
Catherine TRESSON



sous la direction de M. G.HERZHAFT

1 9 7 8

14^{ème} promotion

INTRODUCTION.

Ce mémoire, traitant de la diffusion du disque par les discothèques de prêt, prend place dans un ensemble de travaux consacrés au disque à Lyon: de la distribution commerciale par les petits et grands disquaires, par la F.N.A.C., par les super et les hypermarchés, à la diffusion par les discothèques de prêt.

Bibliothèques et discothèques.

Les auteurs sont généralement d'accord sur le fait que le développement des bibliothèques en France est lié au processus d'alphabétisation de l'ensemble de la population; alphabétisation rendue nécessaire par les impératifs de la production industrielle et du développement économique.

Par contre, les causes historiques de la naissance des discothèques sont peu étudiées. C'est surtout la valeur culturelle du disque qui est mise en avant, ainsi que la "demande" des éventuels utilisateurs.

Mais, si le livre peut servir à la diffusion d'un savoir le disque lui - consacré principalement à l'enregistrement musical - n'est pas porteur d'un savoir directement utilisable ou communicable, mais, au contraire, de gratuité et de plaisir.

Lire est le résultat d'un apprentissage obligatoire, et lire, même très peu, est indispensable dans la vie sociale. Ecouter - ou entendre de la musique - n'est pas nécessaire dans la vie quotidienne ou scolaire et ne présuppose nullement un savoir, ni une pratique musicale. De plus, la radio, la télévision, les grands magasins même, nous abreuvent de musique.

Il est ainsi difficile de trouver, pour "justifier" la mise en place de discothèques les alibis pédagogiques que tendent toujours à se donner les institutions culturelles, sauf, peut-être, à établir une hiérarchie des "valeurs" dans le domaine musical.

Spécificité de l'écoute musicale.

L'effet de l'écoute musicale sur un individu est difficilement cernable. Le "besoin" de musique par contre, n'est pas niable.

Autant il est aisé d'établir une communication verbale à partir d'un livre; autant il est malaisé de faire parler d'un disque même dans les classes dites cultivées. La présidente du Mozarteum de France, - club confidentiel d'amateurs de musique classique et romantique organisant de temps à autre des auditions de disques, choisis par ses membres - nous expliquait que, même ceux qui avaient "choisi" l'enregistrement restaient muets.

Les amateurs de jazz se sentent des affinités entre eux, tout comme les "fanatiques" d'opéra, de pop etc... ils communiquent à l'écoute, ensemble, d'une musique ou dans le souvenir qu'ils en ont et "communiquent" à l'aide de mots-de-passe pour initiés.

Cela est bien reflété par les ouvrages consacrés à la musique pour le grand public (non techniques) et dans les revues qui sont, soit, des "histoires" de la musique, soit le récit de "moments subjectifs"; mais n'offrant guère de prise sur le matériau musical lui-même.

Le disque lui, est de la musique "en conserve" (encore que certains entendent promouvoir une esthétique du disque) et le caractère ineffable et gratuit de l'écoute musicale demeure.

Rôle de la discothèque.

Partant donc de la demande - constatée - et de la valeur culturelle - affirmée - du disque, les auteurs du Manuel du discothécaire ont voulu hiérarchiser la qualité comme ont pu le faire d'ailleurs, diversement, la plupart des responsables de discothèques que nous sommes allées voir.

La discothèque va vouloir récupérer un rôle éducatif et pédagogique, servir de contrepoids à la médiocre ou mauvaise musique qui imprègne la vie sociale.

Elle privilégiera le "classique" dans tous les domaines:

musique dite classique d'abord, même d'avant-garde; jazz plutôt que musique d'ambiance; "bonne chanson", "bonne pop" plutôt que "yé-yé" ou "disco" ...

Tous les genres, certes, seront représentés, mais dans des proportions quasiment inverses de celles de leur diffusion commerciale.

Selon le Manuel du disothécaire, une discothèque possèdera:

- 60% de musique classique (ancienne et contemporaine)
- 15% de disques de jazz
- 5% de disques de folklore
- 10% de disques de chanson
- 5% de disques d'expression verbale
- 5% de disques de variété

Il s'agira d'éduquer le plaisir des emprunteurs même en consentant parfois à leur donner "ce qu'ils aiment et qui n'est pas bon" pour les amener à mieux, meilleur, plus authentique.

Jean-Christian Michel devant conduire à Bach; Dalida

à Léo Ferré et, de Léo Ferré à Baudelaire et Beethoven ...

Puisque l'élite aime le classique, c'est le classique qui est porteur de valeur.

Puisque l'Histoire a reconnu tel compositeur, tel chanteur, essayons de nous y conformer et, pour la musique actuelle de devancer l'histoire.

Le Manuel du disothécaire l'explique parfaitement: "... en situant cette musique - ou ces musiques - (d'aujourd'hui) dans une perspective historique, il est plus facile de distinguer ce qui est éphémère, ce qui tient de la mode, de ce qui a des chances raisonnables de survie. Qui se souvient aujourd'hui par exemple de Paul Anka, idole de la chanson il y a moins de dix ans? Il est bien évident que nul n'est devin et que personne ne saurait affirmer que Brassens ou Boulez seront célèbres dans cinquante ans; il est par contre certain que Mariano ou ^{Sheila} ~~ne~~ le seront plus." (1)

Il y a ici une certaine confusion d'ailleurs entre fonction de prêt et fonction de conservation - assurée par les

phonothèques - puisque, de toutes façons, dans cinquante ans, le disque dont l'achat est recommandé, comme l'autre n'existeront plus dans la discothèque de prêt.

Dans les bibliothèques, la réflexion sur la lecture a amené un certain nombre de responsables à permettre aux lecteurs de trouver ce qui leur plaît et, à ceux qui ne le savent pas bien, à proposer un large éventail pour qu'ils découvrent leurs propres goûts.

Aussi bien achètera-t-on alors sans remords Guy des Cars ou Konsalik, alors que dans les discothèques on n'achètera guère Sheila ou Johnny Halliday en considérant qu'ils sont suffisamment diffusés et que ce n'est pas cela que les gens doivent venir chercher à la discothèque.

Ce qui précède n'est qu'un résumé rapide des grandes directions de la littérature professionnelle, et il faudra y ajouter des correctifs, certains auteurs ayant des vues plus nuancées.

Cependant, cela nous a conduit à nous interroger sur la diffusion non seulement du disque, mais bien plus, de quels disques par les discothèques de prête."

L'emprunteur de disques.

L'auditeur de musique, lui, s'il va au concert se retrouve en groupe, il signifie son appartenance à ce groupe.

Le discophile, ne va pas forcément au concert ou au spectacle pourtant, il fait, lui aussi partie d'un groupe auquel s'adresse, d'une façon parfois très spécifique, l'industrie du disque. Il est fréquent que le disque soit écouté à plusieurs (famille, amis), ou "entendu" par plusieurs personnes - la musique ayant besoin d'un certain volume pour se faire entendre -.

En outre, la musique est la compagne obligée de certaines activités sociales: fêtes, mariages, danse (et nous enverrons les conséquences sur les emprunts de disques dans les entreprises).

Aller à la discothèque, c'est le début d'un processus qui n'est pas seulement l'écoute musicale.

L'emprunteur va à la discothèque pour faire son choix

- et souvent un choix complémentaire avec celui de sa discothèque personnelle, puisque, possédant un appareil de reproduction, il possède des disques.

Si le disque lui plaît vraiment il va:

- soit l'enregistrer (quelques que soient les interdictions)
- soit acheter le disque
- soit l'emprunter à nouveau.

En effet, un disque s'écoute plusieurs fois, presque par définition.

L'étude du comportement de l'emprunteur de disque: qui il est, les raisons de son choix; l'utilisation faite du disque, la variation - ou non - du type de disques empruntés; mériterait une étude socio-psychologique d'envergure.

Nous n'avons ni le temps, ni les moyens, ni la compétence pour nous engager dans cette voie; d'autant moins que le public est difficile à toucher (heures d'ouverture réduites à la Part-Dieu et presse continuelle; temps réduit dont disposent les travailleurs des entreprises).

Nous avons pu remarquer que les discothécaires ne disposaient pas de données précises à ce sujet, et, souvent n'avaient que peu de temps à consacrer au public.

La discothèque.

Dans le Manuel du Discothécaire datant de 1971, comme dans le Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français du 2ème trimestre de 1977, no 95, la discothèque de prêt est définie comme " un local où se trouve rangée une collection de disques offerte en libre accès au public sous le contrôle d'un discothécaire".

"Ces disques sont par priorité, destinés à l'emprunt par le public, mais ils peuvent servir également à l'écoute sur place, collective ou individuelle organisée à la demande".

Le Bulletin des Bibliothèques de France (vol ;20, no 3, mars 1975) indique certaines normes en ce qui concerne les bibliothèques municipales, auxquelles doivent être intégrées des discothèques.

A titre indicatif: pour une ville de 200.000 habitants la bibliothèque-discothèque doit avoir 13 ou 14 succursales.

A la centrale, la discothèque doit posséder 9.300 documents, 22 places assises dont la moitié munies de casques,

163 m2 (public) et un auditorium de 40 places et 48 m2.

Le Manuel du discothécaire, qui traite de tous les types de discothèques (d'entreprise, d'association etc...) indique qu' "une discothèque digne de ce nom doit comporter un minimum de 2000 à 3000 disques; nous avons déjà vu quelle devait être la répartition par genre.

Les discothèques de Lyon.

La Ville de Lyon a un chiffre de population de 463.000 habitants; elle ne comporte qu'une seule discothèque municipale, la Part-Dieu, qui n'a pas d'annexes. La B.C.P. du Rhône dessert le département mais de moins en moins les villes situées dans la proche banlieue.

Pour des raisons qui varient des unes aux autres, les discothèques privées ne répondent pas aux définitions du Manuel.

Quant aux discothèques des Comités d'entreprise, elles n'ont souvent pas de local spécifique, ne disposent que d'un espace réduit et leur fonds ne correspond généralement pas aux recommandations du Manuel ni même à celles - plus souples - du Bulletin de l'A.B.F.

Nous sommes allées étudier quelques unes de ces discothèques, très spécifiques, qui bien que n'étant pas situées à Lyon même, mais en proche banlieue, ont une grande importance dans la diffusion du disque.

Les axes principaux de notre travail sont l'étude du fond, des acquisitions et du prêt. Nous sommes allées voir les discothèques en "fonctionnement", avons parlé avec les responsables et essayé d'obtenir des chiffres et renseignements précis.

En raison de leur spécificité, nous distinguons d'une part les discothèques de prêt public et d'association; d'autre part les discothèques d'entreprises.

Nous avons ensuite tenter d'évaluer les problèmes particuliers des discothèques de prêt - et les causes de leur développement réduit à Lyon; nous essayons enfin, de voir quelle place devrait leur être faite au sein - ou en dehors - des bibliothèques.

I.- LES DISCOTHEQUES DE PRET A LYON.

LA DISCOTHEQUE DE LA PART-DIEU.

La bibliothèque municipale centrale, dans laquelle se trouve la discothèque, est située à l'intérieur du grand complexe de la Part-Dieu desservi par de nombreux transports en commun. Dans ce centre, à la fois commercial, hôtelier, culturel, se trouve aussi l'Auditorium Maurice Ravel.

La bibliothèque s'est ouverte en 1974 et la discothèque en 1975. La population que dessert la discothèque est de 463.000 personnes, c'est-à-dire la population de la ville de Lyon, puisqu'elle ne dessert pas la communauté urbaine et ne possède aucune annexe.

Les locaux.

Lors de l'établissement des plans de la bibliothèque, la discothèque n'était pas prévue. Elle a donc dû être installée à la place d'un patio intérieur, ce qui explique l'absence de fenêtres et la situation quelque peu décentrée de la discothèque.

Alors que la bibliothèque fait 27.000 m² en tout, que la surface totale consacrée au prêt est de 1630 m², à la lecture sur place de 2835 m², soit 4.465 m² pour l'ensemble, la discothèque, elle, ne dispose que de 170 m² pour l'ensemble des activités (les services intérieurs non compris).

Ceci est notoirement insuffisant puisque l'on compte qu'il faut 1 m² pour 100 disques - espaces de circulations compris - A cet espace, doit s'ajouter la place des fichiers et du coin-lecture; celle de l'écoute individuelle sur place (casques et cabines) et enfin une salle d'écoute collective.

Pour emplir les conditions exigées, la discothèque de la Part-Dieu, qui possède 16.000 disques,

devrait avoir au moins le double de surface.

L'exiguïté des locaux explique en partie: l'absence d'auditorium - supprimé pour mettre les bacs à disques et le coin-lecture; l'absence de cabines d'écoute - il y en avait trois, elles servent d'entrepôt - et le petit nombre de casques: quatre.

Les disques sont en libre-accès dans des bacs transparents. Sur le mur droit, en entrant, sont disposés des rayonnages portant des livres sur la musique et des partitions.

Le coin-lecture dispose de fauteuils, on y trouve des revues en consultation (non-prêtées) et les casques d'écoute.

La banque de prêt, initialement au centre de la pièce est désormais située en entrant à gauche de la porte, ceci afin de limiter les vols.

Le personnel.

Sept personnes sont affectées en permanence à la discothèque. Ce personnel est composé de:

- une sous-bibliothécaire responsable qui a créé la discothèque
- une sous-bibliothécaire
- quatre employés de bibliothèque
- un gardien de bibliothèque

Ces personnes se sont efforcées de travailler en équipe; chacun étant responsable d'un secteur musical dans son ensemble. Mais, l'importance croissante du fond, les tâches administratives importantes, tendent à introduire une spécialisation et une hiérarchisation: certaines personnes ne faisant plus que de la dactylographie, d'autres que du catalogage et la responsable ne s'occupant plus des commandes mais surtout de l'administration.

Les permanences à la discothèque (prêt-retour) se font par roulement de l'ensemble de l'équipe. En outre, les nombreuses tâches liées à la volonté de maintenir le bon état de la collection (vérification et nettoyage de chaque disque à chaque retour, - vérification des têtes de lecture), nécessite un personnel

important. Si celui-ci n'est pas assez nombreux, son rôle va se limiter à débiter-contrôler les disques, sans plus de contacts avec le public. Plus la collection augmente, plus le problème s'aggrave ainsi que nous l'ont dit les animateurs de la discothèque, corroborant les propos des participants à la journée d'étude sur les discothèques (Mulhouse 1977) qui considèrent que les collections ne doivent pas dépasser 10.000 disques. Les discothécaires soulignent en outre, que l'absence de formation permanente est ressentie comme un manque.

Le budget.

Nous ne considérons ici, en détail, que le budget d'acquisitions.

Celui-ci se compose pour la plus grande partie des crédits de la commune, auxquels s'ajoutent d'une part, les subventions d'état sur la photocopie, qui sont d'autant plus importantes que le crédit municipal est élevé, et d'autre part des recettes propres du prêt payant. (78.917 francs en 1977).

Le montant du budget d'acquisitions en 1977 a été de 320.000 francs; il a permis l'achat de 9.448 disques dont 1.500 pour la future phonothèque (discothèque d'écoute vouée à la conservation et à l'étude) et de 360 partitions musicales.

Ce budget d'acquisitions élevé - et ce depuis la création de la discothèque - a permis un rapide accroissement du fonds et le maintien d'une collection en bon état.

Les acquisitions.

Les acquisitions, se font au moyen des revues spécialisées propres à chaque genre et des fiches de la discothèque de France.

Les achats sont effectués chez les disquaires lyonnais qui font une remise de 15% en moyenne (Decitre: 17,5%) ainsi qu'à la F.N.A.C. (prix F.N.A.C.). Les disquaires ne sont pas hostiles à la création de discothèques, qui peuvent leur servir de "vitrines publicitaires". Les achats, outre les choix des disquaires et les demandes du public sont faits en tenant compte de l'actualité

musicale sur la ville: Opéra, concerts, festival.

Fonctionnement.

La discothèque est ouverte:

- le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 18h30
- le vendredi de 12h à 18h30
- le samedi de 10h à 12h et de 13h à 18h.

soit très peu de temps, jamais le soir et avec une interruption à midi, ce qui d'emblée, limite le public, ou plutôt, sélectionne un certain public. La discothèque est en outre fermée deux mois en été.

L'inscription est commune avec celle de la bibliothèque et elle est gratuite, en sont exclus

en principe toutes les personnes n'habitant pas Lyon, sauf les étudiants résidents à la périphérie. On ne peut savoir qui est inscrit pour la discothèque, qui pour la bibliothèque ou les deux.

Le prêt est payant: il est de 1 franc pour les coffrets de 1 ou 2 disques; de 2 francs pour les coffrets de plus de 2 disques. L'emprunt est de 2 disques - ou un coffret de plusieurs disques - pour quinze jours, mais les retours peuvent être effectués chaque semaine. Le fichier de prêt est automatisé, comme celui de la bibliothèque.

Les disques sont vérifiés et nettoyés à chaque retour, ils sont écoutés après trente prêts ou si un auditeur signale leur mauvais état. Le taux d'usure entraînant la mise au rebut n'est pas fixé une fois pour toutes, il peut varier de quatre à quarante prêts.

Classement.

Les disques sont catalogués et indexés selon une classification dérivée de celle de Dewey.

Les fiches du catalogue sont différentes de celle de la Discothèque de France et se rapprochent de celles des livres.

Il y a un fichier-matière et un fichier compositeurs-titres-interprètes.

Tous les mois, la liste des acquisitions récentes est dactylographiée et mise à disposition du public, les titres les plus intéressants étant signalés par un astérisque.

Pendant l'ouverture de la discothèque, la salle est sonorisée. Les animateurs varient les genres de musique diffusée.

Le fonds.

La discothèque possède actuellement près de 16.000 disques. A sa création, en février 1975, elle en avait 3.000, elle a donc plus que quintuplé en trois ans. A la fin de 1976, elle avait doublé son fonds, en 1977, elle l'a encore doublé (12.000).

Le fonds est composé pour 50% de musique classique (ancienne et contemporaine) et pour 50% d'autres genres.

Les responsables n'ont pu faire une décomposition plus précise. Les programmes informatiques avec lesquels sont gérés les fonds ne permettent pas actuellement un contrôle plus précis.

On remarque que les proportions ne sont pas tout à fait celles du Manuel.

Ne sont pas achetés les gros succès commerciaux, ni en variété ni en pop-musique, afin de permettre la découverte d'autres musiques et de contrebalancer l'influence des grands médias.

L'expérience récente qui a consisté à enlever des bacs les disques des groupes pop les plus connus pour faire découvrir les autres semble avoir eu un certain succès. Cependant, on ne sait évidemment pas si les emprunteurs changent de genre, ni si le fait de ne pas trouver au départ ce qu'ils cherchent les rebute ou non.

Le fonds ne comporte pas de cassettes pour éviter le vol et surtout parce qu'il faudrait contrôler chaque fois toute la bande, ce qui serait fort long.

Le volume actuel du fonds et la méconnaissance de sa composition précise le rendent désormais très difficile à gérer. Ainsi, a-t-il été décidé de stopper son augmentation en nombre.

Le fonds va être réétudié; certains disques ne seront pas rachetés après usure, mais seront remplacés par des nouveautés. Le but est, dans chaque genre, d'étendre au maximum le choix d'enregistrements.

DISCOTHEQUE DE LA PART-DIEU

PRETS (en %)

| | | |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| <u>CLASSIQUE</u> : | 1976 | 1977 |
| - Langages musicaux nouveaux | 0,72 | 0,65 |
| - Musique pour un instrument | 4,97 | 4,82 |
| " symphonique | 6,33 | 7,02 |
| " vocale | 6,17 | 6,32 |
| " de chambre | 2,87 | 2,85 |
| " concertante | 4,07 | 4,22 |
| " religieuse | 2,98 | 2,57 |
| | <u> </u> | <u> </u> |
| TOTAL : | <u>32,10</u> | <u>27,21</u> |
| | | |
| <u>CHANSON</u> : | 21,87 | 16,83 |
| | | |
| <u>POP</u> : | <u>27,99</u> | <u>29,59</u> |
| TOTAL : | <u>49,86</u> | <u>46,42</u> |
| | | |
| <u>ETHNOMUSIQUE, FOLKORE</u> : | 6,31 | 6,09 |
| | | |
| <u>JAZZ</u> : | 6,64 | 8,93 |
| | | |
| <u>VARIETES</u> : | 3,78 | 3,70 |
| | | |
| | | |
| <u>NOMBRE TOTAL DE PRETS</u> : | <u>44.007</u> | <u>70.897</u> |

Les emprunts.

On remarque que le fonds ne correspond pas aux emprunts qui sont, en 1977, globalement de 28% pour le classique et de 70% pour les autres genres (dont 47% pour la pop et les variétés).

La pop-musique a un taux de rotation très fort (les bacs sont presque toujours vides). Le jazz est de plus en plus demandé, ainsi que les partitions.

On remarque aussi que l'augmentation du prêt est plus rapide que celle du fonds, autrement dit que la discothèque est de plus en plus connue et fréquentée.

On ne peut cependant savoir si les variations de pourcentage des prêts par genre, correspondent à des modifications du fonds, ni si elles sont à mettre en relation avec un changement du public (sa composition, ses choix etc...) faute de données précises.

Le public.

Le public est, à vrai dire, assez mal connu. Si les inscrits à la bibliothèque-discothèque sont pour 60% des enseignants et des étudiants, ceux qui fréquentent la discothèque représenteraient un éventail socio-professionnel plus large et diversifié nous disent les discothécaires; la proportion de jeunes y est plus grande. Les discothécaires pensent que ceux qui fréquentent la discothèque sont généralement différents de ceux qui vont à la bibliothèque, et qu'il n'y a guère de "passage" de l'une à l'autre.

Il semble qu'au début de la mise en place de la discothèque, il y ait eu une ruée sur l'enregistrement; mais là encore les évaluations sont impossibles, et, la chose étant interdite, on ne risque guère d'en savoir plus.

Les discothécaires connaissent (surtout de vue) certains habitués qui viennent régulièrement, chaque semaine depuis trois ans.

On ne peut, par ailleurs, qu'être amené à se dire que le public est forcément composé de "gens qui ont du temps", et/ou qui n'habitent pas trop loin de la Part-Dieu et du centre.

Il y a une sélection par le temps, due aux faibles heures d'ouverture. Les contacts des animateurs avec le public se sont raréfiés à mesure qu'augmentait le nombre de disques, sans que celui du personnel ne suive le même rythme.

L'animation.

Prévue initialement, l'animation a aujourd'hui presque disparu faute de temps et faute d'argent. Les crédits n'étant pas transmissibles d'un poste budgétaire à un autre, les crédits d'animation font défaut. De plus, le personnel n'a pas le temps de s'informer, de prendre les contacts et d'organiser des animations. La seule 'animation' est, en fait la sonorisation de la salle...

Conclusion.

II nous a semblé que la discothèque de la Part Dieu était dans une situation contradictoire: Elle a un fort budget d'acquisition, un fonds important, elle remporte un réel succès compte tenu de son peu d'ouverture - et pourtant, elle décide de l'arrêt de son expansion, le personnel ne peut assurer plus d'heures d'ouverture, ni faire d'animation.

De toute évidence, la création d'annexes s'impose, sinon la discothèque de la Part-Dieu ne peut que stagner quand bien même elle ouvrirait tous les jours toute la semaine - ce qui serait souhaitable - parce qu'elle serait de toute façon trop petite, encombrée, et trop loin de l'ensemble du public qu'elle pourrait toucher. Actuellement, il n'y a pas d'annexes prévues, ni de discobus, aussi peut-on être inquiet pour l'avenir.

Est-ce parce-que le disque est encore mal accepté dans les bibliothèques?, n'est pas considéré à égalité avec le livre? Considère-t'on que les discothèques coûtent trop cher? Y a-t'il une méfiance par rapport à la 'valeur culturelle' du disque?

La ville de Lyon a pourtant un budget culturel important et le public potentiel existe comme le montre non seulement la discothèque de la Part-Dieu mais aussi celles des comités d'entreprise... et les discothèques de la ville de Grenoble par exemple.

LA B.C.P. DU RHONE.

La discothèque de la B.C.P. du Rhône a été créée en 1967 avec un fonds de 300 disques; elle en possède actuellement 3 600.

Les locaux de la discothèque sont installés à l'intérieur de l'ensemble de la bibliothèque, à Bron.

L'inscription à la discothèque est spécifique: 15 F. par adhérent, gratuité pour les enseignants.

Elle possède son propre discobus et son propre réseau de dépôts. Les disques sont vérifiés à chaque retour; elle publie un catalogue imprimé au moyen duquel les adhérents font leurs demandes.

La discothèque ne dessert qu'un sixième des communes desservies par la bibliothèque, le discobus ne va guère plus loin qu'à 100 km de LYON. Elle dessert 50 communes et dépôts par quatre tournées par mois. Elle dépose 250 disques par tournée. Certains dépôts sont moins importants: de 60 à 80 disques. Les dépôts des disques se font auprès des communes, d'hôpitaux, de maisons de retraite (Albigny), d'écoles. Les villes limitrophes de Lyon sont peu desservies, citons cependant: Saint-Fons, Sainte Foy, Ecully, Craponne.

La B.C.P. n'a pas les moyens de le faire et considère que ce n'est pas son rôle (proximité de Lyon).

Le nombre d'adhérents est de 450; le nombre de prêts de 2 200 par mois, ce qui implique une rotation constante du fonds.

Le budget d'acquisition est assez faible et variable (de 6 000 à 7 000 F. par an).

Le fonds se compose de:

- 33% de musique classique
- 33% de variétés ($\frac{1}{2}$ chanson, $\frac{1}{2}$ pop)
- 10% de folk
- 4,5% d'enregistrements parlés
- 14,5% d'enregistrements pour les enfants (dont B.T. sonores)

Les prêts se décomposent ainsi:

- 33% de classique
- 9,6% de folk
- 7,5% de jazz
- 32% de variétés
- 4,5% d'enregistrements parlés
- 15% enfants

On remarque qu'il y a coïncidence entre la nature du fonds et celle des emprunts, mais la bibliothécaire nous indiquait que les demandes de prêt étaient bien plus fortes pour les variétés, et qu'elles restaient en grande partie insatisfaites.

La discothèque de la B.C.P. n'a pas les moyens, ni en personnel (une personne et demie) ni en crédits, de desservir le département. Pour ce qui est de la proche banlieue lyonnaise, elle envisage même de renoncer à certains dépôts; elle a dû refuser plus de vingt demandes l'année dernière.

Ainsi, la Part-Dieu ne desservant que Lyon, la proche banlieue se trouve presque totalement dépourvue de discothèque de prêt, malgré cette très forte demande dont nous a fait part la bibliothécaire de la B.C.P.

LA DISCOTHEQUE DE LA MACLY

La Maison des Associations Culturelles de Lyon (MACLY), située dans le Vieux Lyon, 23, rue Tramassac, abrite diverses associations et gère un centre de documentation de périodiques ainsi qu'une discothèque de prêt. Il s'agit d'une association privée régie par la loi de 1901. La discothèque existe depuis 1960 et compte actuellement 2 000 disques.

Les locaux.

La discothèque est située au rez-de-chaussée, dans un local commun avec celui de l'accueil et de l'orientation des membres des associations.

La place étant réduite, les disques ne sont pas en libre accès - ce dont se félicite la responsable, y voyant un moyen d'empêcher les vols et déprédations - mais rangés dans des casiers derrière un comptoir sur lequel sont disposés les catalogues et qui est utilisé pour le prêt.

Il n'y a pas de possibilité d'écoute sur place.

Le budget.

Les foyers de culture absorbent 80% du budget de la MACLY. La discothèque en bénéficie pour une partie, mais, la majorité de son budget est composé de l'argent

des prêts. Le renouvellement et l'accroissement du fonds sont donc étroitement liés au nombre des adhérents. La MACLY a bénéficié pendant quelques années d'une subvention municipale d'équipement, puis d'une subvention de 20 000 F. par an au titre des activités musicales. Actuellement, la discothèque ne reçoit plus aucune aide officielle.

Le fonctionnement.

La discothèque est ouverte tous les jours, sauf dimanches, de 13 h à 19 h.

Les cotisations donnant droit à l'emprunt des disques sont de: - 70 F. par membre

- 80 F. pour un "ménage"

- 45 F. pour les étudiants.

Les emprunteurs sont actuellement au nombre de 1 500. Les disques (3 ou 4) sont loués pour quinze jours à un prix dégressif selon leur état (2 F. ou 1 F.). A l'inscription, un questionnaire est rempli, concernant l'installation de l'emprunteur et notamment la date de remplacement du saphir ou du diamant ainsi que le poids du bras. Ce système permet de vérifier l'état du matériel et de préconiser le changement de saphir à date régulière.

Les disques sont vérifiés à chaque retour et mis au rebut au bout d'une quarantaine d'écoutes.

Cette année a été mis en place un "club de la discothèque". Il est composé des "abonnés de confiance". Ceux-ci bénéficient des cinq premiers prêts des disques neufs.

Le prêt fonctionne assez sagement, réservations et prolongations sont possibles.

Les catalogues sont des listes dactylographiées, réunies dans des classeurs. Il y a un catalogue par genres en musique classique et un catalogue de musique non classique, par genres, alphabétique par interprètes. Il y a en outre, un catalogue divers: enfants et expression orale.

Une liste de nouveautés est à disposition des emprunteurs.

Le fonds.

Les 2 000 disques se répartissent de la façon suivante: - musique ancienne, classique et contemporaine
1 400 soit 70%
- non classique (variétés, chansons, jazz...)
400 soit 20%
- divers (enfants, expression orale)
200 soit 10%.

Signalons les nombreux disques de Noël.

Les demandes des adhérents sont toujours prises en considération: les disques sont achetés soit dans l'année, soit immédiatement s'il y a urgence: recherche ou étude. Le choix des disques suit en outre, les programmes d'étude du conservatoire municipal qui ne possède pas de discothèque de prêt et dont les élèves empruntent des disques à la MACLY. Nous n'avons pu apprécier l'effet de la récente transplantation du Conservatoire ni de l'existence de la discothèque municipale. Le nombre de disques nouveaux est de 100 à 200 par an.

Il n'y a pas de statistique sur les prêts mais selon les responsables, ils correspondent au fonds possédé.

Le public.

La MACLY compte parmi ses adhérents de nombreux étudiants et des musiciens qui, nous dit-on, se seraient détournés des discothèques en libre accès, aux disques trop abîmés. Les membres du Mozarteum dont le siège est dans le même bâtiment sont de fidèles adhérents. De nombreux prêts feraient l'objet d'un enregistrement sur cassette.

La documentation.

Les responsables confectionnent de petits dossiers sous plastique à l'aide de photographies miniatures de pochettes de disques et de brefs compte-rendus concernant les genres musicaux et les musiciens. Cela est peut-être destiné à remplacer la vision directe des pochettes mais est assez sommaire.

Par contre, il existe un centre de documentation plus sérieux à la bibliothèque des périodiques (lecture sur place et prêt).

Les périodiques musicaux français y sont pratiquement tous reçus ainsi que les revues consacrées à la formation musicale. Le domaine couvert est celui de la musique classique, ancienne et contemporaine, à l'exclusion du jazz, pop, variétés.

Le fichier-musique comporte environ 4 000 références tirées de l'ensemble des 400 périodiques reçus, dépouillés, et conservés par le Centre. Le classement est fait par matières avec un système de renvois très complet. Les fiches comportent un bref résumé analytique.

Le Centre effectue en outre des recherches à la demande des adhérents.

L'animation.

Les foyers de culture - associations de culture populaire de la MACLY - organisent quelques animations musicales pour les enfants, et de petits concerts-débats dans son auditorium où se déroulent également les auditions commentées de disques du Mozarteum de France.

La discothèque de la MACLY voudrait fonctionner à certains égards, comme une discothèque d'étude (club des auditeurs, centre de documentation). Mais son fonds assez réduit et limitatif, ne lui permet pas de jouer réellement ce rôle.

La création prochaine d'une discothèque d'écoute au nouveau conservatoire et de la phonothèque de la Part-Dieu, risque de lui enlever une partie de son public actuel. Par ailleurs, le fait qu'elle ne soit pas en libre-accès, rend malaisée son utilisation par un public plus diversifié qui, en outre, ne se satisferait peut-être pas du type de fonds qu'elle possède.

LA DISCOTHEQUE DE L' O.C.B.

La discothèque de l'Office Central des Bibliothèques, a été créée dans les années 60. Actuellement installée 24, rue Gentil, dans les mêmes locaux que la bibliothèque, elle a un fonds de 2 500 disques composé à plus de 90% de musique classique.

La bibliothèque compte actuellement 680 inscrits, la discothèque 60. Le récent déménagement de la bibliothèque a fortement ralenti le prêt de disques.

Les inscriptions se font par abonnement: 40 F. par an pour la bibliothèque et la discothèque, 25 F. pour la discothèque seule. Les disques sont empruntés pour une semaine, le prêt est payant: de 5 F. à 1 F. selon l'état des disques. Ceux-ci sont vérifiés à chaque retour et supprimés quand ils sont abîmés. Deux personnes font fonctionner la discothèque, l'une ^{assure} ~~les~~ des permanences, l'autre effectue les achats, pour la plupart selon les demandes des abonnés.

Nous n'avons pu connaître ni le budget propre de la discothèque, ni le chiffre d'accroissement du fonds; mais, la discothèque existant depuis plus de quinze ans, nous pouvons en déduire un faible accroissement.

Le fonds semble avoir été et être encore essentiellement consacré à la musique classique, mais nous ne connaissons pas le public de cette discothèque.

La discothèque est ouverte de 10h à 19h, le samedi de 10 à 12h et de 15h à 18h; elle est fermée le lundi. Elle interrompt ses activités quinze jours en Août.

LA DISCOTHEQUE DU GOETHE-INSTITUT

Institut culturel de la République Fédérale d'Allemagne, le Goethe-Institut, 13, rue Emile Zola, met à la disposition de tous - et pas seulement de ses adhérents - 700 disques allemands.

La discothèque occupe le coin d'une pièce où l'on trouve également des diapositives; la chaîne hi-fi n'est pas utilisée pour l'écoute qui gênerait les personnes travaillant à côté, dans la bibliothèque.

La discothèque a été créée en 1967, son budget d'acquisition est variable selon la subvention gouvernementale, il est commun à la bibliothèque et à la discothèque.

L'accès aux disques est direct mais ils sont disposés verticalement dans des casiers et rangés par genres. Le catalogue est dactylographié; il est classé par matières: expression orale; discours ou interviews politiques; contes; folklore; musique. La moitié des disques sont musicaux, l'autre est composée pour les deux tiers de disques d'expression orale: poèmes, pièces de théâtre etc... Dans cette catégorie, se trouvent aussi les chansons (Biermann, chansons de Brecht, Gisella May...)

La répartition particulière de ce fonds s'explique par le rôle du Goethe-Institut: faire connaître la culture allemande; et la nature de son public: enseignants, étudiants, germanistes qui ne viennent pas uniquement pour les disques, mais pour l'ensemble de la documentation.

Dans l'année 1977, il y a eu 1 200 prêts; les disques ne sont pas vérifiés à chaque retour, mais ils s'abîment peu.

La discothèque du Goethe-Institut nous paraît être le type même de la petite discothèque spécialisée, s'adressant à un public bien particulier et remplissant parfaitement son office. En ce sens, elle joue un rôle réel dans la diffusion du disque - montrant d'ailleurs l'importance extra-musicale que peut avoir celui-ci -

Son rôle est sans doute irremplaçable à Lyon, d'autant plus que les disques qu'elle possède ne sont pas toujours diffusés publiquement (expression orale) . ni sur la ville, ni dans le pays en général.

LA DISCOTHEQUE DU CONSULAT DE GRANDE-BRETAGNE

Le British Council, 24, rue Childebert, possède une discothèque de 900 disques et une bibliothèque de 10 000 volumes, mis à la disposition de tous, moyennant une inscription de 10 F. par an. La discothèque a été créée il y a une dizaine d'années.

Il n'y a pas, à proprement parler, de budget d'acquisition, les livres et les disques sont envoyés par le Ministère de l'Information de Grande-Bretagne. Depuis que l'inscription est payante, il y a, cependant, des recettes propres - mais faibles - affectées aux acquisitions.

Les placards à disques fermés à clé sont installés dans la bibliothèque; le choix se fait par le fichier et au moyen d'une liste de nouveautés dactylographiée.

Le fichier distingue, d'une part les disques musicaux (363), de musiciens ou interprètes anglais (beaucoup de classique, très peu de pop, jazz, chansons); d'autre part, les enregistrements parlés (550), de textes, pièces de théâtre (30 de Shakespeare), poèmes, cours de langue (peu nombreux).

Le fichier est un catalogue-dictionnaire. La collection, peu renouvelée, n'est pas en très bon état, les disques ne sont pas vérifiés ni les têtes de lecture. Il n'y a pas d'écoute sur place.

Le nombre d'inscrits est de 550 personnes; le prêt, du 1^{er} Avril 1977 au 31 Mars 1978 a été de 749 disques.

Le British Council a pour fonction de faire connaître la vie et la culture britanniques. Le public est composé pour 80% d'étudiants, d'enseignants et d'anglicistes auxquels s'ajoute la communauté britannique locale. Le rôle du British Council est comparable à celui du Goethe-Institut mais son autonomie est moins grande et ses moyens plus réduits.

La discothèque n'en remplit pas moins, pour les mêmes raisons que celles du Goethe-Institut un rôle important de diffusion culturelle par le disque.

II. - LES DISCOTHEQUES DE COMITES D'ENTREPRISE

Depuis leur création en 1945, les comités d'entreprise ont mis en place des commissions culturelles, ainsi que des bibliothèques, quand ils en avaient les moyens.

Rappelons que, si le comité d'entreprise est obligatoire dans tout établissement comptant plus de 50 personnes; le budget dont il dispose - à savoir un certain pourcentage de la masse salariale; de 0,75% à 5 ou même 6% parfois - est variable selon le rapport de force dans l'entreprise.

Les attributions du comité comportent, - outre une certaine information économique - la prise en charge des activités sociales (colonies, entraide, culture); mais dont aucune n'est une obligation.

La direction de l'entreprise est tenue de fournir les locaux pour les activités. C'est ce qui explique la situation variable en ce qui concerne ces locaux.

Avec la reconnaissance en 1968 des sections syndicales d'entreprise, les activités - culturelles particulièrement - se sont améliorées. La stagnation de l'emploi, les difficultés économiques de certaines entreprises rendent parfois l'avenir incertain et, surtout, ne font pas augmenter les budgets des Comités d'entreprise.

Nous avons choisi de développer trois exemples significatifs de mise en place et de développement de discothèques. Il s'agit des entreprises suivantes: Rhône-Poulenc Chimie Fine, à Saint-Fons; Berliet-Venissieux; et Rhône-Poulenc Textile à Venissieux. La taille de ces entreprises et la population travailleuse y étant différentes.

RHONE-POULENC CHIMIE FINE.

L'entreprise, aux locaux vétustes, est située dans la zone industrielle de Saint-Fons; elle fabrique des produits

chimiques, le travail y est pénible (travail en équipe, 4 x 8). Elle compte 4000 salariés avec une très forte majorité d'ouvriers.

Les locaux.

Le bâtiment qui abrite la bibliothèque-discothèque est excentré par rapport aux ateliers, disposés dans un large périmètre.

La bibliothèque-discothèque est située au premier étage d'un local administratif; elle se compose d'une grande pièce (40 m² environ) et d'un petit bureau annexe. Les livres et les disques sont en libre accès, ces derniers rangés dans des bacs disposés en épi au centre de la pièce. Les bureaux des bibliothécaires et le bureau de prêt sont à l'entrée face à la porte.

La biblio-discothèque a trois annexes: Rhône-Poulenc Silicones, Saint-Fons, et Vénissieux; le nombre de livres et de disques y est plus réduit et permute chaque année. La biblio-discothèque possède en outre un bibliobus tout neuf mis en service il y a quatre mois et qui stationne au pied des ateliers aux pauses et même pendant les heures de travail.

Le personnel.

Le personnel, engagé par le Comité d'entreprise, se compose de cinq personnes dont le chauffeur de bibliobus. La responsable principale - bien que le travail soit, en fait, totalement partagé - est une ancienne employée de lab oratoire de l'usine, qui a suivi les cours du soir pendant un an et fait un stage de quinze jours en bibliothèque municipale, elle a ensuite initié les quatre autres qui sont aussi d'anciennes et anciens travailleurs de l'entreprise. Ils ont également participé à des stages d'étude organisés par Tourisme et Culture, lié à la C.G.T. et par Démocratie et Formation lié à la C.F.D.T.

Il n'y a pas de spécialisation, bibliothèque et discothèque marchent de pair.

Budget et acquisitions.

En ce qui concerne la discothèque, le budget d'acquisition est d'environ 60.000 francs sur un budget global pour la

culture de 500.000 francs, soit donc plus de 10%; Les disques sont généralement achetés auprès des deux librairies syndicales de Lyon: la Librairie nouvelle (C.G.T.) et le Soleil (C.F.D.T.) avec une réduction de 15%; très rarement chez les disquaires ou auprès de supermarchés.

Les achats sont bi-mensuels; le choix est fait par la commission culturelle du Comité d'entreprise, qui regroupe quinze personnes, militants syndicaux pour la plupart, avec la participation et les suggestions des animateurs de la discothèque et en tenant compte des demandes des emprunteurs. Ceux-ci ne faisant de propositions que pour 1% des achats environ.

Fonctionnement.

La bibliothèque-discothèque centrale est ouverte tous les après-midi, celle des annexes également, y compris le bibliobus. Les permanences sont donc assurées par une seule personne qui n'est guère favorable à des échanges prolongés avec les emprunteurs.

Il n'y a pas de possibilité d'écoute sur place; le temps manquerait d'ailleurs.

Le classement est artisanal, il est fait par genre: variétés, folklore, diction etc... chaque genre étant affecté d'une lettre et chaque disque d'un n° d'ordre. Le classement est alphabétique à l'intérieur des différentes catégories; par compositeurs pour le classique et interprète pour les autres genres. Il y a un fichier général et pas de catalogue pour les variétés.

Sur 4000 travailleurs, 1030 sont inscrits au prêt de disques et 1500 à la bibliothèque, la plupart étant d'ailleurs inscrits aux deux. L'inscription est commune et coûte 10 francs par an; elle donne droit à l'emprunt de 4 disques pour 3 semaines.

Bien que cela ne soit pas absolument systématique, les disques sont remplacés au bout de quinze prêts environ, ils ne sont pas vérifiés à chaque retour.

Le fond.

La discothèque, qui existe depuis 1962 possède actuellement 8460 disques et 1079 cassettes,

La composition du fond (voir tableau) montre que le classique représente 37,5% de l'ensemble.

La ventilation des cassettes, d'acquisition massive récente n'est pas faite, mais elles concernent surtout le domaine des variétés et sont souvent écoutées pendant les trajets en voiture.

Elles sont jugées plus fragiles et plus chères que les disques.

Les emprunts.

Au niveau des emprunts (voir tableau), on constate que les variétés, la musique pop et le jazz sont beaucoup plus empruntés que le classique, mais surtout que les emprunts correspondent à peu près à la composition du fond: 36,3% pour le classique en disques. Il faudrait cependant prendre en considération les cassettes, et le fait que les 1000 disques non-repertoriés actuellement (achats récents) concernent surtout les variétés, et la musique pop.

Le public.

Il n'y a pas de statistiques précises sur la nature du public, cependant la proportion de cadres et d'employés inscrits est plus forte qu'elle ne l'est dans l'ensemble de l'usine.

La moyenne d'âge des travailleurs est de 45 ans, ce qui est dû à l'arrêt de l'embauche depuis plusieurs années, aussi les disques de musique-pop, par exemple, sont destinés aux enfants adolescents des travailleurs. Les disques pour enfants sont également empruntés par les parents.

Au moment de Noël et lors de fêtes familiales (mariages, anniversaires) ou amicales (surprise-parties des enfants) de nombreux disques "adaptés" sont empruntés. Les adhérents viennent pendant la pause de midi (1 heure) ou à la sortie de leur atelier (sorties "étalées" dues au travail en équipe).

On peut remarquer que près d'un tiers du personnel de l'usine est inscrit à la bibliothèque et plus d'un quart à la discothèque, ce qui est énorme si l'on songe aux proportions de fréquentation d'une bibliothèque municipale par rapport à

l'ensemble de la population.

Les travailleurs fréquentent "leur" bibliothèque-discothèque: parce qu'elle est proche et moins "intimidante" nous disent les animatrices de la bibliothèque.

L'animation.

L'animation à la discothèque ou en rapport avec la musique est pratiquement inexistante en raison, surtout, du manque de temps. Il y a cependant une animation culturelle organisée par la commission culturelle et qui touche plutôt les livres - avec l'aide de Travail et Culture -.

Nous avons pourtant pu assister à une animation - à midi, dans un local attenant à la cantine - . Cette animation lyrique, avec la participation de chanteurs de l'Opéra de Lyon, la première du genre, a été un succès. Les membres de la commission culturelle ont l'intention de développer des animations musicales.

La discothèque reste cependant principalement orientée vers le prêt.

RHONE-POULENC - CHIMIE FINE

Composition du fonds

| | | |
|---------------------------------------|--------------|-------|
| Variétés (y compris musique de films) | 1 600) | |
| Folklore (y compris Folk-song) | 450) | |
| Jazz | 760) | 3 800 |
| Pop | 820) | |
| Danse | 170) | |
| Classique | 2 100) | |
| Opera (et opérette) | 730) | 2 830 |
| Humour | 70 | |
| Diction | 107 | |
| Enfants | 750 | |
| | <hr/> | |
| <u>TOTAL</u> | <u>7 557</u> | |

Emprunts (1977)

| | | |
|---------------------------|---------------|-------|
| Variétés (chanson + folk) | 4 700) | |
| Pop (+ jazz) | 3 000) | 7 700 |
| Classique | 4 400 | 4 400 |
| | <hr/> | |
| <u>TOTAL</u> | <u>12 100</u> | |

BERLIET - VENISSIEUX

L'entreprise Berliet, est une grosse usine de construction de camions, située dans la zone industrielle de Vénissieux. Elle compte 11 000 travailleurs, dont les trois quarts sont ouvriers.

Les locaux.

Le local de la bibliothèque-discothèque se trouve assez près des cantines et fait partie d'un bâtiment où sont concentrés la salle d'exposition, le secrétariat de la commission culturelle, la salle loisirs, vacances et sports. Mais ce local est, de fait, très éloigné de certains points de l'usine (plus d'un quart d'heure de marche). La bibliothèque-discothèque a une surface de 215 m² où sont rangés 20 633 livres et 13 500 disques; de cette surface, il faut déduire les postes de travail. Or, cette surface conviendrait selon les animateurs, pour 13 000 livres et 6 000 disques au maximum. Les livres sont rangés sur des rayonnages en métal gris et les disques sont en libre accès dans des bacs.

Un bibliobus se déplace chaque jour à un point différent de l'usine - ce qui a été difficile à obtenir auprès de la direction -. Il se déplace en outre, le mercredi dans deux cités d'habitation (Saint-Priest et Charreard-Vénissieux) occupées en majorité par des travailleurs de Berliet.

Le personnel.

Le personnel est de cinq personnes à temps complet y compris le chauffeur de bibliobus; les déplacements dans les cités, le mercredi, nécessitent la présence d'une bibliothécaire en plus du chauffeur. Le responsable - mais là encore, les tâches sont partagées - est titulaire du CAFB, les autres se sont formés 'sur le tas'. L'ensemble des animateurs nous ont fait remarquer leur petit nombre par rapport au travail à effectuer. Ils ont la sensation de 'travailler à la chaîne' et, surtout, n'ont pas le temps de réfléchir sur ce qu'ils font, ni de s'informer.

Le budget.

Le budget du comité d'entreprise représente 1,07% de la masse salariale, la commission culturelle dispose de 11,07% de ce budget. Le budget d'achat des livres est de : 38 900 F., celui des disques de 39 100 F. Le budget de fonctionnement est de 231 100 F. L'ensemble représentant 7,7% du budget du comité d'entreprise.

Les acquisitions.

Les disques sont achetés auprès des librairies syndicales (surtout la Librairie Nouvelle) et d'un distributeur indépendant: 'Folklore-Diffusion' pour les disques de musique arabe particulièrement. Le choix est fait par les animateurs de la bibliothèque et la commission culturelle, en tenant compte des demandes des emprunteurs. Il y a peu de demandes, sauf en ce qui concerne la musique maghrébine. Les achats sont de 2 400 disques par an environ. Les choix sont faits sur les catalogues de maisons de disques et avec les conseils de 'Travail et Culture'.

Fonctionnement.

L'ouverture a lieu de 11h 45 à 15h tous les jours, l'emprunt est de cinq disques pour trois semaines. L'abonnement à la bibliothèque-discothèque est de 10 F. par an auxquels il faut ajouter l'achat obligatoire d'une pochette de transport en carton au prix de 5,70 F.

1 900 personnes sont inscrites et parmi elles, 1 700 empruntent des disques.

Le classement est le même qu'à la discothèque Rhône-Poulenc Chimie fine. Il existe un catalogue imprimé mis à jour chaque année, mais peu utilisé et un fichier également peu consulté.

Le fonds.

La bibliothèque a été créée en 1961 avec 106 disques, elle en possède actuellement plus de 13 000.

La composition du fonds (voir tableau) montre que: le classique représente 14,5% du fonds et les variétés 73%.

Les animateurs ont souligné le mauvais état de nombreux disques, dû au manque de soin des emprunteurs et au fait que les disques ne sont pas vérifiés.

Les emprunts.

Il y a en permanence 8 000 disques sortis. Nous n'avons pas de chiffres d'emprunt par genres mais les discothécaires estiment qu'ils correspondent, en proportion, au fonds.

Le classique, par exemple, est peu emprunté mais il l'est autant quel^{le} que soit la catégorie sociale de l'emprunteur. Les disques de jazz sont peu demandés malgré un nombre assez important de disques, en conséquence ils sont désormais peu achetés. Les variétés sont fréquemment achetées en plusieurs exemplaires. Il y a par exemple 30 disques différents de Johnny Halliday, en deux exemplaires chacun.

La musique arabe a un taux de rotation très rapide. Le fonds important (700 disques) est insuffisant, selon les animateurs, car la demande est très forte dans la mesure où l'écoute de musique 'du pays' est pour beaucoup de travailleurs immigrés le seul contact culturel avec le pays d'origine.

Le public.

Sur les 1 700 inscrits à la discothèque, on trouve 50% de techniciens, employés et cadres et 50% d'ouvriers; or, l'usine compte 75% d'ouvriers. La moyenne d'âge dans l'usine est de 40 ans environ.

Les 150 abonnés immigrés, maghrébins pour la plupart (sur 1 800 travailleurs) n'empruntent que des disques, et généralement de musique arabe.

Le public commande des cassettes, les discothécaires sont encore réticents (fragilité, vols) mais considèrent

que s'ils en achetaient, le nombre d'abonnés augmenterait; ce fait a toute chance d'emporter leur décision à plus ou moins brève échéance.

La fréquentation de la discothèque est irrégulière, certains viennent trois fois par an, d'autres, presque tous les jours. Le temps de passage n'est de guère plus de dix minutes. En effet, la pause de midi est de trois quarts d'heure, certains ateliers sont très loin, et les contrôles horaires sont extrêmement rigides (pointage).

L'animation.

A la discothèque même, elle est inexistante par manque de temps, aussi bien des animateurs que du public.

Il y a quelques années, la commission culturelle organisait une animation pendant quinze jours, tous les ans, à la sortie de l'usine. Elle s'efforce aujourd'hui d'avoir une activité plus continue tout au long de l'année. Elle met en place des expositions (philatélie, champignons, expo-photos) et des rencontres-débats avec des écrivains et avec l'aide de 'Travail et Culture'; mais n'organise plus guère de spectacles.

BERLIET VENISSIEUX

Composition du fonds (1)

| | | |
|-------------------|---------------|-------|
| Opera | 231) | |
| Opérette | 90) | |
| Symphonies | 158) | 1 494 |
| Concertos | 277) | |
| Autres classiques | 738) | |
| | | |
| Variétés (2) | 3 714) | |
| Pop - rock | 743) | |
| Jazz | 1 024) | |
| Folklore | 2 015) | 7 626 |
| Comédie musicale | 17) | |
| Musique de film | 56) | |
| Divers | 57) | |
| | | |
| Histoire | 133) | |
| Diction | 192) | 500 |
| Humour | 175) | |
| | | |
| Enfants | 692 | |
| | | |
| <u>TOTAL</u> | <u>10 312</u> | |

(1) 10 312 disques répertoriés sur les 13 000 possédés.

(2) Variétés, pop, folklore souvent achetés en double exemplaire.

Emprunts (1)

| | <u>1976</u> | <u>1977</u> |
|----------------|-------------|---------------|
| Abonnés | 1 585 | 1 800 environ |
| Abonnés servis | 8 819 | ? |
| Disques prêtés | 32 509 | 40 349 |

(1) Les chiffres de 1977 sont incomplets

RHONE-POULENC TEXTILE

Cette entreprise située à Saint-Fons, est un centre de recherches sur les fibres textiles. Elle compte 1 200 salariés, mais parmi eux, moins de 100 ouvriers. Le personnel est composé principalement de techniciens, employés et cadres.

Les locaux.

Le local de la bibliothèque-discothèque est au rez-de-chaussée du bâtiment affecté au comité d'entreprise.

La pièce est divisée en deux, discothèque d'une part, bibliothèque de l'autre. Moquette, peinture neuve, affiches, sièges, donnent un aspect confortable et agréable au local qui vient d'être réaménagé.

La discothèque qui existe depuis 1970, possède 3 000 disques et 250 cassettes; le tout en libre accès.

Le personnel.

Le personnel est composé d'une discothécaire et d'une bibliothécaire qui organisent ensemble les animations.

Le budget.

Le budget art et culture est de 120 000 F. par an soit 10% du budget total du comité d'entreprise. Cette année, en raison, dit la Direction, de la crise du textile, il sera réduit.

Le budget d'acquisition des disques est égal à celui des livres. Les acquisitions sont faites auprès des librairies syndicales principalement.

Le fonctionnement.

La discothèque est ouverte de 12h 30 à 14h 30 tous les jours. Le personnel de l'usine a trois quart-d'heure de pause à midi mais il y a une certaine souplesse dans les horaires.

L'abonnement à la bibliothèque-discothèque est de 10 F. par an, il y a 250 inscrits mais ce ne sont pas les mêmes qui fréquentent la discothèque et la bibliothèque. Le prêt est de six à sept disques pour trois semaines.

Un nouveau système de prêt vient d'être mis en place (cartes magnétiques). L'état de santé du disque est indiqué par une pastille de couleur, la vérification est faite au bout de cinq prêts.

Le classement des disques vient d'être fait avec l'aide de 'spécialistes'. Il s'agit d'une classification dérivée de Dewey. Le fichier est donc systématique.

Le fonds.

Le fonds suit précisément les recommandations du Manuel du Discothécaire. Il est composé de 3 000 disques et 250 cassettes, achetées depuis trois ans à la demande du public. Le fonds de cassettes va être augmenté, il n'est pas différent de celui des disques. La discothécaire considère que les cassettes posent moins de problèmes que les disques, car elles ne sont pas à vérifier.

Les emprunts.

Il y a entre 100 et 140 disques prêtés par semaine et, selon les statistiques, les emprunts correspondent au fonds possédé.

Public et animations.

Le public est surtout composé de cadres et d'employés, les ouvriers - peu nombreux d'ailleurs - ne viennent pratiquement pas à la discothèque. Les animations musicales ont plus de succès que les autres, et les abonnements pour les spectacles sont bien plus nombreux que dans les deux autres entreprises étudiées.

L'étude de ces trois discothèques de comités d'entreprises - il en existe d'autres repertoriées dans le travail de Michèle GANOT et Marie-France MONCHICOURT sur les bibliothèques dans les entreprises de Lyon et de sa banlieue - fait apparaître des caractéristiques communes, au niveau du budget, de la façon de travailler et de la politique d'acquisition.

Le budget d'abord est, chaque fois, de 10% pour la culture. Il y a autant de crédits d'acquisition pour les

livres que pour les disques, ce qui signifie une non-hiérarchisation de l'un par rapport à l'autre, d'ailleurs le nombre d'inscrits pour les disques et pour les livres est à peu près semblable et ne se recoupe que pour une faible partie.

Les trois bibliothèques-discothèques de comités d'entreprises travaillent en étroite relation avec les organismes de diffusion culturelle liées aux organisations syndicales mais regrettent le peu d'aide que leur fournissent ceux-ci en matière de disque et d'animation musicale.

Le fait le plus remarquable nous semble être le souci des discothèques de 'coller' le plus possible à la demande du public. Cette demande elle-même, semblant varier avec les catégories sociales touchées. Il est intéressant de noter que la seule qui respecte les recommandations du Manuel du Discothécaire est fréquentée par des cadres et employés.

Dans les trois discothèques cependant, on s'efforce d'avoir un choix étendu au sein des différents genres.

Les discothèques de comités d'entreprises jouent un rôle important dans la diffusion du disque, quelles que soient leurs limites: vouées uniquement au prêt, faute de temps, ne pouvant avoir un dialogue avec leurs adhérents.

De plus, si les travailleurs fréquentent la discothèque parce qu'elle est dans l'entreprise, cela a aussi pour effet de les y cantonner, ce qui n'est peut-être pas le meilleur lieu, aujourd'hui, où vivre la culture.

CONCLUSION

L'étude des discothèques de prêt à Lyon nous amène au constat d'une réelle carence de la diffusion du disque par les discothèques publiques.

Si les discothèques d'entreprise semblent remplir assez bien un rôle de prêt rapide, on ne peut considérer que leur situation soit florissante (manque de personnel, locaux insatisfaisants) et se pose la question de savoir s'il est juste d' "enfermer" les travailleurs dans l'entreprise. Ces discothèques ne font d'ailleurs, en aucun cas, double emploi avec les discothèques publiques et ne touchent qu'une population somme toute assez réduite.

Les carences en ce qui concerne la proche banlieue sont tout à fait criantes. Rappelons à ce propos, que le budget culturel des villes périphériques est faible. Pour les villes qui en font partie, il n'est pas intégré au budget de la communauté urbaine alors que les équipements de Lyon sont, de fait, utilisés par la population des villes limitrophes. Les problèmes de finances municipales rendent difficile d'envisager la création de discothèques dans ces villes, sauf si elles s'entendent, ou collaborent avec Lyon, ou encore si la B.C.P. ~~améliore~~ les moyens de les desservir.

La situation des institutions susceptibles d'intégrer des discothèques, comme les maisons des jeunes et de la culture par exemple, est, à Lyon, assez mauvaise: les subventions gouvernementales sont faibles, et celles de la ville presque inexistantes (1% du budget total de la culture pour toutes les associations). Ainsi, comme nous l'a fait savoir la fédération des M.J.C. du Rhône, aucune ne possède de discothèque, ni d'écoute, ni de prêt.

A Lyon même, le budget culturel municipal est élevé: 20% du budget total de fonctionnement de la ville, ce qui représente 215 F. par habitant. A titre de comparaison, il est pour Grenoble de 232 F., pour Marseille de 70 F. pour Tours de 162 F., ce qui situe Lyon dans le peloton de tête.

Le budget de la musique représente 50% du total du budget de fonctionnement pour la culture. La plus grande partie de ce budget est consacrée au fonctionnement d'équipements lourds tels que l'opéra, l'auditorium, le conservatoire, et d'institutions comme l'Orchestre de Lyon et le Ballet. La ville étant pratiquement seule à entretenir ces diverses institutions, dont certaines sont anciennes, comme l'opéra.

Dans le domaine musical, les années 1971 à 1976 ont vu s'effectuer de gros investissements pour l'équipement: l'auditorium de la Part-Dieu, le nouveau conservatoire à Fourvière. Ces grandes réalisations, comme la bibliothèque de la Part-Dieu d'ailleurs, n'ont pas été suivies d'autres réalisations au niveau des quartiers.

Il semble, selon le Livre Blanc sur la situation culturelle lyonnaise (Décembre 1977) que l'ensemble des équipements existants, coûteux à faire fonctionner, sont: "sous ou mal utilisés, sous ou mal utilisables". Leur taux de fréquentation selon l'enquête effectuée en 1977 est de 30% (population non lyonnaise incluse).

Le problème n'est certes pas de renoncer à ce qui existe déjà, mais de promouvoir une politique culturelle plus ouverte, pour un plus large public; la création de discothèques nous semble faire partie d'une telle politique.

Si la vie musicale à Lyon est intense, elle ne touche qu'un public limité, et certainement pas celui qui pourrait être atteint avec le développement de discothèques de quartier.

L'exemple de Grenoble - qui ne possède pas de gros équipements - est intéressant: cinq discothèques de prêt importantes, dont celle de la maison de la culture, desservant chacune des quartiers et banlieues différents. Ces discothèques ont aussi fait progresser la vie musicale et l'intérêt d'un vaste public par toutes les animations qui se déroulent dans le cadre ou avec le soutien ou encore et surtout à l'initiative des discothèques.

Pour Lyon, il faut remarquer que le Livre Blanc, qui comporte aussi des propositions, ne mentionne jamais les discothèques, ni à propos de la vie musicale, ni à propos des bibliothèques.

Si nous avons examiné le budget municipal pour la musique, c'est que nous estimions que le problème des discothèques était lié à celui de la vie musicale. En fait, le budget discothèque est totalement intégré à celui de la bibliothèque de la Part-Dieu et ne fait l'objet d'aucune mention particulière. Ce qui, peut-être, ne permet pas de prendre vraiment la mesure des besoins dans ce domaine. Cela laisse également supposer que le public des bibliothèques et des discothèques est le même ou devrait l'être. Dans le premier cas, nous avons vu que ce n'est pas exact, dans le second cas, c'est ne pas prendre en compte la spécificité du media et de ses publics potentiels.

La fragilité du support, les installations annexes, font que les discothèques ont la réputation d'être des institutions coûteuses sur le plan de l'installation, du fonctionnement et nécessitant un personnel nombreux.

Cependant, le prix du disque augmente moins vite que celui du livre. Par ailleurs, le fonds de départ nécessaire n'est pas aussi élevé et le taux de rotation est plus important.

Cécil Guitart estime que, si les disques possèdent un quart des moyens à allouer aux livres en locaux, personnel et budget, il est possible de faire fonctionner de bonnes discothèques. Remarquons que la Part-Dieu a 170 m² et sept personnes pour la discothèque sur un effectif total de 140.

De toute façon, on ne se pose pas tellement la question de la rentabilité des bibliothèques (gratuité, taux de fréquentation faible), pourquoi faudrait-il se la poser pour les discothèques, sinon parce qu'il y a une hiérarchie implicite entre les deux?

Il est vrai qu'on ne sait pas bien actuellement quel est l'avenir de ce support-disque qui pourrait véhiculer toutes sortes de messages autres que la musique, laquelle pourrait d'ailleurs être reproduite sur d'autres supports.

Mais, pour nous en tenir au disque dans sa forme actuelle, doit-il être la base du département musical de la bibliothèque? Va-t'il faire partie de nouveaux départements audiovisuels? Les deux possibilités sont ouvertes.

On pourrait aussi se demander si la discothèque doit rester dans la bibliothèque puisqu'elle n'a pas le même public au même moment.

Il semble en tout cas que la discothèque devrait disposer de moyens autonomes, d'un personnel formé spécifiquement, d'un type d'animation particulier et être enfin considérée comme une institution socio-culturelle à part entière.

BIBLIOGRAPHIE

LE DISQUE

- 1- A.B.C. du disque et des publications sonores et audiovisuelles: faits et chiffres. - J. Masson-Forestier. - Paris, C.I.D.D., 1975.
- 2- BLOCH (Francine). - Le disque en France: sa primauté dans l'enregistrement sonore. - La Documentation Française, 1977.
- 3- COSTER (Michel de). - Le disque, art ou affaire? Analyse sociologique d'une industrie culturelle. - Presses Universitaires de Grenoble, 1976.

LES DISCOTHEQUES DE PRET

Source:

- 4- Bibliothèques municipales. Construction, équipement. In: B.B.F., Paris, vol. 20, n° 3, 1975

Généralités:

- 5- Manuel du Discothécaire. - Paris, Discothèque de France, 1971.
- 6- DAUDRIX (Jean-Marie). - Le prêt de disques. In: A.B.F. Bull. d'inf. n°80, 3^{ème} trimestre 1973, pp. 129 à 131.
- 7- DOUAN (G.). - Les discothèques comme prolongement et enrichissement de l'action des bibliothèques. In: A.B.F. Bull. d'inf. n° 59, 2^{ème} trim. 1968.
- 8- URY (Jacqueline). - La discothèque entre à l'Académie ou discothèques en France. In: Diapason, n°204, 1976.
- 9- Journée d'étude sur les discothèques. In: A.B.F. Bull. d'inf., n° 95, 1977.

- 10- MARCH (Yvon). - Administration des discothèques en Grande-Bretagne. - Paris, British Council Library, 1970.

Présentations et études:

- 11- GUITART (Cécil). - Une discothèque de prêt: discothèque publique de Massy. In: Lecture et bibliothèques, Paris, 1973.
- 12- RONSIN (Albert). - La discothèque de la bibliothèque municipale de Saint-Dié. In: B.B.F. n°5, Mai 1968.
- 13- Spécial Discothèque 77. In: Lire à Grenoble: bulletin de liaison des bibliothèques de la Ville de Grenoble, Décembre 1977.

La région lyonnaise:

- 14- Choisir la culture: Livre Blanc sur la situation culturelle lyonnaise, - Ville de Lyon, décembre 1977
- 15- GANOT (Michèle), MONCHICOURT (Marie-France). - Les bibliothèques dans les entreprises de Lyon et de sa banlieue. - Villeurbanne: E.N.S.B., 1975.

Guide d'achat:

- 16- La discothèque idéale. - Harmonie. - Paris, Editions Universitaires, 1973.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | page 1 |
| | |
| I LES DISCOTHEQUES DE PRET A LYON | 7 |
| -La discothèque de la Part-Dieu | 7 |
| -la B.C.P. du Rhône | 15 |
| - La discothèque de la Macly | 17 |
| - La discothèque de l'O.C.B. | 21 |
| - La discothèque du Goethe-Institut | 22 |
| - La discothèque du Consulat de Grande-Bretagne | 23 |
| | |
| II LES DISCOTHEQUES DE COMITES D'ENTREPRISE | 25 |
| - Rhône Poulenc Chimie fine | 25 |
| - Berliet-Vénissieux | 31 |
| - Rhône-Poulenc textile | 36 |
| | |
| CONCLUSION | 39 |

